

ces, quand les écoles suivaient le régime de promotion par année et avaient des programmes assez rigidelement structurés. Cependant, ces deux ou trois dernières années, depuis que l'enseignement s'est engagé dans de nouvelles voies s'inspirant des idées que j'ai exposées, ils ont trouvé qu'il était beaucoup plus difficile de conclure des ententes pour satisfaire aux exigences modernes.

Je ne veux pas donner à entendre que les enfants dont les parents se déplacent d'une province à une autre n'ont pas à faire face à des problèmes sur le plan scolaire. Toutefois, je ne crois pas que ces problèmes soient aussi grands ni aussi graves, compte tenu de leur nombre, que le député l'a indiqué. Malheureusement, mon collègue de Thunder Bay (M. Penner) est retenu dans sa circonscription aujourd'hui. Il en sera très déçu, étant donné qu'il a fait un travail sur ce sujet lorsqu'il était à l'université, détail que le député de South Western Nova (M. Comeau) a relevé. Ses recherches très poussées infirmaient les statistiques du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, qui reposaient sur les changements d'adresses pour fins d'allocations familiales et qui exagéraient le nombre des déménagements touchant les enfants fréquentant l'école. Il ajoutait que ces déménagements se faisaient en grande partie en été et causaient beaucoup moins de perturbations aux élèves que s'ils avaient eu lieu durant l'année scolaire.

● (5.20 p.m.)

Comme je l'ai fait remarquer tantôt, les provinces ont conscience de ce problème et s'y attaquent. La solution la plus réalisable et la plus souhaitable, semble-t-il, pourrait résider à l'échelon local: on pourrait assurer un service d'orientation à ces étudiants transférés et organiser à leur intention des programmes adaptés à ce qu'ils ont fait jusque-là et à leur niveau d'instruction. On ne pouvait songer auparavant à cette solution parce que chaque province tendait, comme je l'ai dit, à appliquer ces programmes normalisés et rigides, qui différaient d'une province à l'autre. La souplesse des programmes provinciaux et la suppression des normes uniformes dans chaque province permettront aux établissements scolaires de répondre aux besoins de chaque étudiant. L'ironie veut donc que la solution au problème risque fort de se trouver dans une uniformité moins grande.

On pourrait en outre défendre avec de bonnes intentions l'application de normes uniformes, mais le résultat final pourrait être déplorable; cela pourrait conduire à une certaine rigidité et à une dévalorisation de notre

système d'enseignement. Toute tentative en vue d'établir des procédures administratives et des programmes d'études à l'échelle nationale saperait l'esprit d'initiative au niveau local. Un compatriote du motionnaire, M. Frank MacKinnon, principal du Collège Prince of Wales, de Charlottetown, en Île-du-Prince-Édouard...

L'hon. M. Stanfield: Il l'a été.

M. Buchanan: En effet. Traitant de ce sujet dans un ouvrage qui a reçu beaucoup de publicité, M. MacKinnon a laissé entendre que pareille initiative saperait l'esprit de recherche, l'émulation, la critique et l'initiative et que les programmes d'enseignement perdraient l'esprit et la souplesse qui revêtent une importance vitale en éducation.

A ce propos, M. R. A. Butler, ex-chancelier de l'Échiquier de Grande-Bretagne, a dit:

L'influence de l'État dans nos vies quotidiennes s'est beaucoup accentuée depuis un siècle. Tout n'est pas à déplorer dans cet accroissement de pouvoir. Au contraire, c'est en majeure partie une excellente chose.

Mais il y a un danger: que l'État devienne omnipotent et la population composée d'éléments dépourvus d'identité. Nous ne devons pas permettre que nos enfants deviennent des numéros dans de vastes usines d'instruction où ils perdraient leur individualité.

Et M. Butler continue:

Au nom de la raison et de toute l'expérience éducative, ne commettons pas la faute de placer l'uniformité avant tout.

Enfin, la motion a pour effet de durcir et de hiérarchiser notre système d'enseignement, tandis que la solution et le résultat devraient plutôt être d'accorder une plus grande liberté à l'individu et à la municipalité, de permettre aux instituteurs de concevoir et de mettre au point des programmes mieux adaptés aux étudiants qui passent d'une province à l'autre.

M. Ed Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je me trouve dans la situation exceptionnelle de parler après un orateur libéral avec qui je suis pleinement d'accord. Dans un sens, je remplace moi aussi un néo-démocrate, le député de Fraser Valley-Ouest (M. Rose), qui s'est documenté sur ce sujet auquel il s'intéresse depuis quelque temps. Puisqu'il travaille dans sa circonscription aujourd'hui, j'ai quelques observations à faire sur la résolution à l'étude. A ce propos, j'ignore totalement si ce que je vais dire correspond aux arguments qu'aurait présentés le député de Fraser Valley-Ouest. Je le saurai sûrement à son retour.

Il me semble que la question primordiale n'est pas celle de la constitution. Il convient